

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2024-087

PUBLIÉ LE 11 JUIN 2024

Sommaire

32-2024-06-04-00008 - Délégations de signatures 2024/003 (6 pages)	Page 3
Cour d'Appel d'Agen /	
32-2024-05-02-00004 - Décision portant délégation de signature domaines administratifs et financiers (3 pages)	Page 10
32-2024-05-02-00005 - Pouvoir adjudicateur Déleg signature OS et PA 2 mai 2024 (4 pages)	Page 14
Préfecture du Gers / Direction de la citoyenneté et de la légalité	
32-2024-06-11-00001 - AP fixant le calendrier et les modalités de dépôt des candidatures_législatives 2024 (2 pages)	Page 19

32-2024-06-04-00008

Délégations de signatures 2024/003

Lombez, le 04 juin 2024

DELEGATION DE SIGNATURE n° 2024/003

Le Directeur par intérim de l'Hôpital de Proximité de Lombez-Samatan,

VU le code de la santé publique notamment dans ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,

VU la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé ;

VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

VU le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1^{er}, 2^o, 3^o) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU la nomination du CNG de Monsieur CALMETTE Philippe en date du 15 avril 2024, concernant la direction commune des Hôpitaux de Proximité de Lombez-Samatan, Gimont et de l'EHPAD de l'Isle Jourdain à compter du 29 avril 2024 ;

CONSIDERANT l'organigramme de direction en vigueur au 01 juin 2024,

DECIDE

Article 1 - OBJET

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de **Monsieur Philippe CALMETTE**, Directeur par intérim de l'Hôpital de Proximité de Lombez-Samatan,

Elle annule et remplace toutes décisions antérieures relatives à ces domaines de compétence.

À leur initiative, les délégataires tiennent le directeur par intérim informé des actes, signés dans le cadre de la présente délégation, qui justifient d'être portés à sa connaissance.

Article 2 - DELEGATAIRES

Les personnes suivantes reçoivent délégation :

Madame Céline PELUCCHI, Adjoint Administratif de 2^{ème} classe, responsable des Ressources Humaines et de la Formation Professionnelle Continue, reçoit en cas d'absence du directeur et ou d'empêchement, délégation permanente de signature pour tout document, engagement et correspondance se rapportant à la gestion de la direction commune des Hôpitaux de proximité de Lombez-Samatan et de Gimont.

Article 3 — DISPOSITIONS RELATIVES AU POLE RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Madame Céline PELUCCHI reçoit délégation permanente de signature pour :

- Les demandes de paiement adressées à l'ANFH ;
- Les conventions avec les organismes de formation ;
- Les ordres de mission de formation continue ;
- Les attestations de formation continue ;

- Tous les courriers et documents relatifs à la formation professionnelle continue (convocations, conventions, états de remboursements ANFH, contrats d'engagement de servir) ;
- Tous les documents relatifs à la formation continue des personnels non médicaux et médicaux.

Article 6 — EFFET ET PUBLICATION

La présente décision prend effet à compter 05 juin 2024.

La présente décision sera communiquée au Trésorier principal, au Président du Conseil de surveillance et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Gers.

Fait à Lombez, le 05 juin 2024.

Le Directeur par intérim,


hôpital de Proximité de Lombez et Samatan – 1, chemin des Religieuses – 32220 LOMBEZ
Tél : 05.62.62.07.07 - **Fax** : 05.62.62.07.08 - **E-mail** : secretariat@hopital-lombez

Lombez, le 04 juin 2024

DELEGATION DE SIGNATURE n° 2024/003

Le Directeur par intérim de l'Hôpital de Proximité de Lombez-Samatan,

VU le code de la santé publique notamment dans ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,

VU la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé ;

VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

VU le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1^{er}, 2^o, 3^o) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU la nomination du CNG de Monsieur CALMETTE Philippe en date du 15 avril 2024, concernant la direction commune des Hôpitaux de Proximité de Lombez-Samatan, Gimont et de l'EHPAD de l'Isle Jourdain à compter du 29 avril 2024 ;

CONSIDERANT l'organigramme de direction en vigueur au 01 juin 2024,

DECIDE

Article 1 - OBJET

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de **Monsieur Philippe CALMETTE**, Directeur par intérim de l'Hôpital de Proximité de Lombez-Samatan,

Elle annule et remplace toutes décisions antérieures relatives à ces domaines de compétence.

À leur initiative, les délégataires tiennent le directeur par intérim informé des actes, signés dans le cadre de la présente délégation, qui justifient d'être portés à sa connaissance.

Article 2 - DELEGATAIRES

Les personnes suivantes reçoivent délégation :

Madame Sylvie SIMONATO, Attachée d'Administration Hospitalière Principale, responsable des Ressources Humaines et de la Formation Professionnelle Continue, reçoit en cas d'absence du directeur et ou d'empêchement, délégation permanente de signature pour tout document, engagement et correspondance se rapportant à la gestion de la direction commune des Hôpitaux de proximité de Lombez-Samatan et de Gimont.

Article 3 — DISPOSITIONS RELATIVES AU POLE RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Madame Sylvie SIMONATO reçoit délégation permanente de signature pour :

- Les demandes de paiement adressées à l'ANFH ;
- Les conventions avec les organismes de formation ;
- Les ordres de mission de formation continue ;
- Les attestations de formation continue ;

- Tous les courriers et documents relatifs à la formation professionnelle continue (convocations, conventions, états de remboursements ANFH, contrats d'engagement de servir) ;
- Tous les documents relatifs à la formation continue des personnels non médicaux et médicaux.

Article 6 — EFFET ET PUBLICATION

La présente décision prend effet à compter 05 juin 2024.

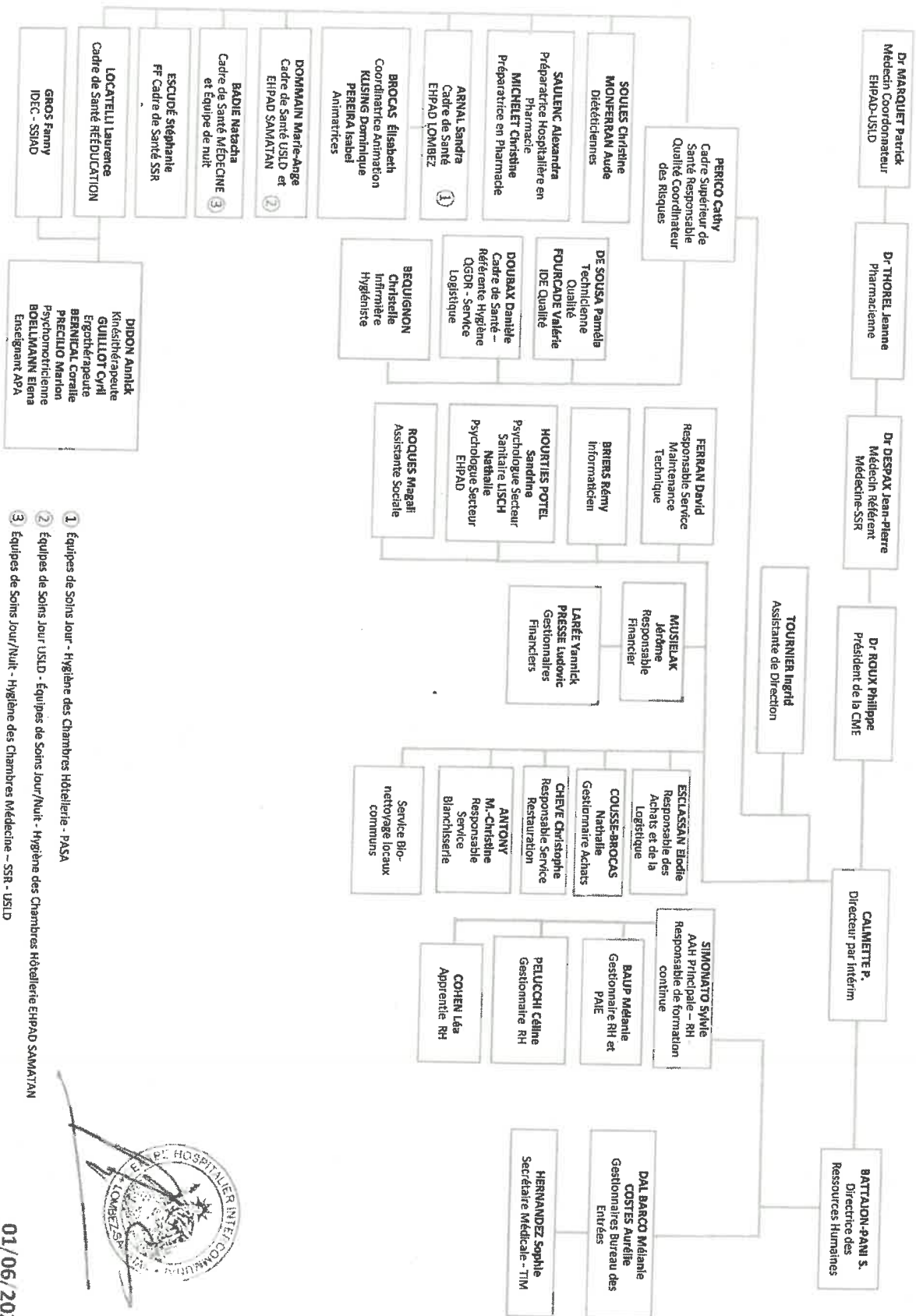
La présente décision sera communiquée au Trésorier principal, au Président du Conseil de surveillance et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Gers.

Fait à Lombez, le 05 juin 2024.

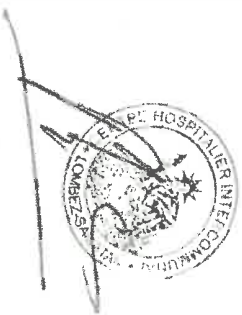
Le Directeur par intérim,



hôpital de Proximité de Lombez et Samatan – 1, chemin des Religieuses – 32220 LOMBEZ
Tél : 05.62.62.07.07 - **Fax** : 05.62.62.07.08 - **E-mail** : secretariat@hopital-lombez



- 1 Équipes de Soins Jour - Hygiène des Chambres Hôtelière - PASA
- 2 Équipes de Soins Jour USLD - Équipes de Soins Jour/Nuit - Hygiène des Chambres Hôtelière EHPAD SAMATAN
- 3 Équipes de Soins Jour/Nuit - Hygiène des Chambres Médecine - SSR - USLD



01/06/2024

Cour d'Appel d'Agen

32-2024-05-02-00004

Décision portant délégation de signature
domaines administratifs et financiers



**DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
DOMAINES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS**

**LE PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR D'APPEL D'AGEN
et
LE PROCUREUR GÉNÉRAL PRÈS LADITE COUR**

Vu les articles R 312-70 et suivants du code de l'organisation judiciaire relatifs aux missions, à l'organisation et au fonctionnement des services administratifs régionaux ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 28 mars 2003 nommant Madame Eliane VIOLART coordonnatrice (requalifiée directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire) au service administratif régional de la cour d'appel d'Agen, à compter du 31 mars 2003 ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 21 avril 2008 nommant Madame Isabelle PICQ responsable de la gestion des ressources humaines au service administratif régional de la cour d'appel d'Agen, à compter du 2 juin 2008 ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 16 août 2021 nommant Madame Fanny TOMBOLATO responsable de la gestion budgétaire au service administratif régional de la cour d'appel d'Agen à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 1^{er} juillet 2014 nommant Madame Fabienne HERMETET directrice des services de greffe judiciaire placée au service administratif régional de la cour d'appel d'Agen à compter du 1^{er} septembre 2014 ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 28 juillet 2004 nommant Madame Isabelle LORENZATO responsable de la gestion des ressources humaines adjointe au service administratif régional de la cour d'appel d'Agen à compter du 20 octobre 2004 ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 12 juillet 2021 nommant Madame Sandie LESTANG secrétaire administrative au service administratif régional de la cour d'appel d'Agen à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 31 janvier 2018 nommant Madame Séverine MARININI secrétaire administratif au service administratif régional de la cour d'appel d'Agen à compter du 1^{er} mars 2018 ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 23 août 2022 nommant Monsieur Jérémy DUPUY secrétaire administrative au service administratif régional de la cour d'appel d'Agen à compter du 1^{er} septembre 2022 ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 11 août 2017 nommant Monsieur Alain FIEYRE responsable de la gestion budgétaire adjoint au service administratif régional de la cour d'appel d'Agen à compter du 1^{er} septembre 2017 ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 25 janvier 2024 nommant Madame Evelyne PREVOT secrétaire administrative au service administratif régional de la cour d'appel d'Agen à compter du 1^{er} mars 2024 ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 18 décembre 1998 nommant Monsieur Philippe SAINT-PE responsable de la gestion informatique adjoint au service administratif régional de la cour d'appel d'Agen à compter du 1^{er} mars 1999 ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 16 février 2023 nommant Madame Audrey CORDEAU ambassadrice de la transformation numérique au service administratif régional de la cour d'appel d'Agen à compter du 6 mars 2023.

DECIDENT

ARTICLE 1er :

Délégation conjointe de signature est donnée à Madame Eliane VIOLART pour les actes les plus courants relevant de la compétence dudit service, à savoir :

Dans le domaine des ressources humaines et de la formation des fonctionnaires :

- l'ensemble des dépêches portant diffusion de notes ou circulaires ne comportant pas d'instructions particulières adressées aux chefs de juridiction et aux directeurs de greffe du ressort ;
- les courriers n'appelant aucun avis ou décision des chefs de cour, les bordereaux de transmission de pièces administratives ou dossiers adressés aux services du Ministère de la Justice, aux chefs de juridictions, aux directeurs de greffe et aux administrations extérieures ;
- les convocations des fonctionnaires à des regroupements ou réunions ;
- la gestion des dépenses de personnel PSOP et HPSOP ;
- les demandes de B2 dans le cadre des recrutements d'agents non titulaires ;
- les contrats des agents non titulaires ;
- l'instruction des demandes relatives à l'action sociale ;
- les autorisations de congés (maladie ordinaire, maternité, pathologiques, paternité, garde d'enfant malade, accidents de service) des magistrats, fonctionnaires et des agents non titulaires ;
- la saisine des conseils médicaux pour les magistrats, fonctionnaires et les agents non titulaires ;
- les ententes préalables pour la prise en charge des actes médicaux prescrits suite aux accidents de service ;
- les notifications de décisions et d'actes administratifs à caractère individuel concernant les magistrats, fonctionnaires et agents non titulaires ;
- les avis portant sur les candidatures des fonctionnaires formulées dans le cadre des mutations, réintégrations et détachements ;
- les comptes rendus d'évaluation professionnelle dématérialisés de l'ensemble des agents du SAR ;
- les convocations aux concours ;
- les avis portant sur les candidatures de formation continue pour les fonctionnaires ;
- les convocations aux sessions de formation continue ;
- les attestations de stage et de formation continue ;
- le contrôle interne comptable (CIC).

Dans le domaine de la gestion budgétaire et des marchés publics

- l'ensemble des dépêches portant diffusion de notes ou circulaires ne comportant pas d'instructions particulières adressées aux chefs de juridiction et aux directeurs de greffe du ressort ;
- les courriers n'appelant aucun avis ou décision des chefs de cour, les bordereaux de transmission de pièces administratives ou dossiers adressés aux services du Ministère de la Justice, aux chefs de juridictions, aux directeurs de greffe et aux administrations extérieures ;
- les convocations des fonctionnaires à des regroupements ou réunions ;
- le contrôle interne comptable (CIC) ;
- les contestations portant sur l'existence d'une créance à recouvrer, son montant et son exigibilité, en matière d'aide juridictionnelle.

Dans le domaine de la gestion informatique

- l'ensemble des dépêches portant diffusion de notes ou circulaires ne comportant pas d'instructions particulières adressées aux chefs de juridiction et aux directeurs de greffe du ressort ;
- les courriers n'appelant aucun avis ou décision des chefs de cour, les bordereaux de transmission de pièces administratives ou dossiers adressés aux services du Ministère de la Justice, aux chefs de juridictions, aux directeurs de greffe et aux administrations extérieures ;
- les convocations des fonctionnaires à des regroupements ou réunions ;
- les convocations aux sessions régionales de formation informatique ;
- les attestations de stage et de formation informatique ;
- la gestion du parc informatique ;
- la messagerie.

Dans le domaine de la gestion immobilière

- l'ensemble des dépêches portant diffusion de notes ou circulaires ne comportant pas d'instructions particulières adressées aux chefs de juridiction et aux directeurs de greffe du ressort ;

Tél : 05 53 48 07 80
Mél : sec.rgrh.sar.ca-agen@justice.fr
Avenue de Lattre de Tassigny, 47916, Agen Cedex 9

- les courriers n'appelant aucun avis ou décision des chefs de cour, les bordereaux de transmission de pièces administratives ou dossiers adressés aux services du Ministère de la Justice, aux chefs de juridictions, aux directeurs de greffe et aux administrations extérieures ;

ARTICLE 2 :

Dans le domaine de la gestion des déplacements temporaires et des frais de changement de résidence

Délégation conjointe de signature est donnée à Mesdames Eliane VIOLART, Isabelle PICQ, Fanny TOMBOLATO et Fabienne HERMETET pour la signature :

- des ordres de mission,
- des bons de transport et réservations hôtelières,
- des autorisations d'utiliser le véhicule personnel,
- des factures des voyagistes,
- des états de frais de déplacement.

Délégation conjointe de signature est donnée à Mesdames Eliane VIOLART, Isabelle PICQ et Fanny TOMBOLATO pour la signature des états de frais de changement de résidence.

ARTICLE 3 :

Délégation conjointe de signature est donnée à Mesdames Isabelle PICQ, Isabelle LORENZATO, Sandie LESTANG, Séverine MARININI et Jérémy DUPUY pour **les actes les plus courants relevant du service de la gestion des ressources humaines et de la formation des fonctionnaires**, tels qu'énoncés à l'article 1.

ARTICLE 4 :

Délégation conjointe de signature est donnée à Mesdames Fanny TOMBOLATO, Fabienne HERMETET, Evelyne PREVOT et Monsieur Alain FIEYRE **pour les actes les plus courants relevant du service de la gestion budgétaire et des marchés publics**, tels qu'énoncés à l'article 1.

ARTICLE 5 :

Délégation conjointe de signature est donnée à Madame Fabienne HERMETET, Madame Fanny TOMBOLATO, Monsieur Philippe SAINT-PE et Madame Audrey CORDEAU, **pour les actes les plus courants relevant du service de la gestion informatique**, tels qu'énoncés à l'article 1.

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée à Mesdames Fabienne HERMETET et Fanny TOMBOLATO **pour les actes les plus courants relevant du service de la gestion immobilière**, tels qu'énoncés à l'article 1.

ARTICLE 7 :

La présente décision annule et remplace la précédente décision de délégation en date du 4 mars 2024.

ARTICLE 8 :

La présente décision sera transmise aux délégataires désignés ci-dessus et publiée au recueil des actes administratifs des Préfectures de Lot-et-Garonne, du Gers et du Lot.

Fait à Agen, le 2 mai 2024

LE PROCUREUR GÉNÉRAL



Patrick MATHÉ

LE PREMIER PRÉSIDENT



Stéphane BROSSARD

Tél : 05 53 48 07 80
Mél : sec.rgrh.sar.ca-agen@justice.fr
Avenue de Lattre de Tassigny, 47916, Agen Cedex 9

Cour d'Appel d'Agen

32-2024-05-02-00005

Pouvoir adjudicateur Déleg signature OS et PA 2
mai 2024



**POUVOIR ADJUDICATEUR
ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

**DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE ET
HABILITATION CHORUS**

**LE PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR D'APPEL D'AGEN
et
LE PROCUREUR GÉNÉRAL PRÈS LADITE COUR**

Vu le code de la commande publique,

Vu l'article R 312-67 du code de l'organisation judiciaire relatif à la compétence conjointe du premier président et du procureur général pour passer les marchés répondant aux besoins des services judiciaires dans le ressort de la cour d'appel ;

Vu l'article R 312-66 du code de l'organisation judiciaire relatif aux compétences dévolues en qualité d'ordonnateurs secondaires au premier président et procureur général de la cour d'appel ;

Vu l'arrêté du 21 septembre 2006 fixant le seuil prévu à l'article R 312-66 du code de l'organisation judiciaire ;

Vu les articles R 312-70 et suivants du code de l'organisation judiciaire relatifs aux missions, à l'organisation et au fonctionnement du services administratif régional ;

DÉCIDENT

Article 1 : Délégation conjointe de leur signature valant habilitation Chorus, est donnée à Madame Éliane VIOLART, Directrice des services de greffe judiciaires, Directrice Déléguée à l'Administration Régionale Judiciaire de la Cour d'Appel d'Agen afin de les représenter pour tous les actes et décisions relevant de leur compétence conjointe pour conclure, signer et procéder aux demandes d'engagement des marchés répondant aux besoins des services judiciaires dans le ressort de la cour d'appel d'Agen.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame VIOLART, cette délégation sera exercée dans la limite de leurs attributions, par :

- Madame Fanny TOMBOLATO, Directrice des services de greffe judiciaires, Responsable de la Gestion Budgétaire au Service Administratif Régional de la Cour d'Appel d'Agen ;
- Madame Fabienne HERMETET, Directrice des services de greffe judiciaires placée, Responsable de la Gestion Informatique et du Patrimoine Immobilier par intérim, au Service Administratif Régional de la Cour d'Appel d'Agen ;
- Madame Isabelle PICQ, Directrice des services de greffe judiciaires, Responsable de la Gestion des Ressources Humaines au Service Administratif Régional de la Cour d'Appel.

Article 2 : Délégation conjointe de leur signature valant habilitation Chorus, est donnée à Madame Éliane VIOLART, directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire de la cour d'appel d'Agen, pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes du SAR et des juridictions du ressort.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame VIOLART, cette délégation sera exercée dans la limite de leurs attributions, par :

- Madame Fanny TOMBOLATO, Directrice des services de greffe judiciaires, Responsable de la Gestion Budgétaire au Service Administratif Régional de la Cour d'Appel d'Agen ;
- Madame Fabienne HERMETET, Directrice des services de greffe judiciaires placée, Responsable de la Gestion Informatique et du Patrimoine Immobilier par intérim, au Service Administratif Régional de la Cour d'Appel d'Agen ;
- Madame Isabelle PICQ, Directrice des services de greffe judiciaires, Responsable de la Gestion des Ressources Humaines au Service Administratif Régional de la Cour d'Appel.

Article 3 : Délégation conjointe de leur signature est donnée pour la formalisation d'un bon de commande « papier », lorsque des circonstances graves ou exceptionnelles nécessitent une intervention urgente ou rapide d'un ou plusieurs tiers fournisseur ou prestataire, à :

- Madame Éliane VIOLART, Directrice des services de greffe judiciaires nommée sur les fonctions de coordonnatrice requalifiées Directrice Déléguée à l'Administration Régionale Judiciaire du Service Administratif Régional de la Cour d'Appel d'Agen par arrêté du Garde des Sceaux en date du 28 mars 2003 à effet du 31 mars 2003 ;
- Madame Fanny TOMBOLATO, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée sur les fonctions de Responsable de la Gestion Budgétaire au Service Administratif Régional de la Cour d'Appel d'Agen par arrêté du Garde des Sceaux en date du 16 août 2021 à effet du 1^{er} septembre 2021 ;
- Madame Isabelle PICQ, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée sur les fonctions de Responsable de la Gestion des Ressources Humaines au Service Administratif Régional de la Cour d'Appel d'Agen par arrêté du Garde des Sceaux en date du 21 avril 2008 à effet du 2 juin 2008 ;
- Madame Fabienne HERMETET, Directrice des services de greffe judiciaires placée, nommée au Service Administratif Régional de la Cour d'Appel d'Agen par arrêté du Garde des Sceaux en date du 1^{er} juillet 2014 à effet du 1^{er} septembre 2014 ;
- Madame Laure COUDERC, Directrice des services de greffe judiciaires placée, nommée au Service Administratif Régional de la Cour d'Appel d'Agen par arrêté du Garde des Sceaux en date du 08 décembre 2023 à effet du 04 janvier 2024 ;
- Monsieur Rodolphe MEN-BRELAZ, Directeur des services de greffe judiciaires placé, nommé au Service Administratif Régional de la Cour d'Appel d'Agen par arrêté du Garde des Sceaux en date du 13 juillet 2022 à effet du 1^{er} septembre 2022 ;
- Madame Karine BESSADET, greffière placée, nommée au Service Administratif Régional de la Cour d'Appel d'Agen par arrêté du Garde des Sceaux en date du 15 juin 2012 à effet du 3 septembre 2012 ;
- Monsieur Thomas ZAMBONI, Directeur des services de greffe judiciaires, nommée à la Cour d'Appel d'Agen par arrêté du Garde des Sceaux en date du 26 avril 2024 à effet du 1^{er} mai 2024 ;
- Madame Hélène BRUYERE, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée à la Cour d'Appel d'Agen par arrêté du Garde des Sceaux en date du 16 janvier 2020 à effet du 1^{er} mars 2020 ;
- Monsieur André LOUIS, Directeur des services de greffe judiciaires, affecté au Tribunal Judiciaire d'Agen par arrêté du Garde des Sceaux en date du 17 décembre 2019 à effet du 1^{er} janvier 2020 ;
- Madame Delphine BESNARD, Directrice des services de greffe judiciaires, affectée au Tribunal Judiciaire d'Agen par arrêté du Garde des Sceaux en date du 17 décembre 2019 à effet du 1^{er} janvier 2020 ;
- Madame Valérie LAUDET, Directrice des services de greffe judiciaires, affectée au Tribunal de proximité de Marmande par arrêté du Garde des Sceaux en date du 15 janvier 2020 à effet du 1^{er} janvier 2020 ;
- Madame Nathalie JOBIN (GONZALEZ ALDEA), greffière fonctionnelle cheffe de service affectée au tribunal de proximité de Villeneuve sur Lot par arrêté du Garde des Sceaux en date du 19 janvier 2021 à effet du 1^{er} janvier 2021 ;
- Madame Sonia CABROL, Directrice des services de greffe judiciaires, affectée au Tribunal Judiciaire d'Auch par arrêté du Garde des Sceaux en date du 17 décembre 2019 à effet du 1^{er} janvier 2020 ;
- Madame Alexia ZANNETTACCI STEPHANOPOLI, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée au Tribunal Judiciaire d'Auch par arrêté du Garde des Sceaux en date du 08 décembre 2023 à effet du 04 janvier 2024 ;

Tél : 05 53 48 07 80
 Mèl : sec.rgrh.sar.ca-agen@justice.fr
 Avenue de Lattre de Tassigny, 47916, Agen Cedex 9

- Madame Léa ROY, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée au Tribunal Judiciaire de Cahors par arrêté du Garde des Sceaux en date du 16 mai 2023 à effet du 7 juin 2023 ;
- Madame Malaury CUVILLIER, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée au Tribunal Judiciaire de Cahors par arrêté du Garde des Sceaux en date du 08 décembre 2023 à effet du 04 janvier 2024 ;
- Madame Mireille GARAFAN, greffière fonctionnelle cheffe de service, affectée au Tribunal Judiciaire de Cahors par arrêté du Garde des Sceaux en date du 20 janvier 2020 à effet du 1^{er} janvier 2020 ;

Article 4 : Délégation conjointe de leur signature est donnée pour le visa des états d'emploi d'avance de régie et les certificats administratifs justifiant des écarts constatés,

pour la régie d'avance du Service administratif régional et pour l'ensemble des régies d'avance et de recette des juridictions du ressort de la cour d'appel, à :

- Madame Éliane VIOLART, Directrice des services de greffe judiciaires nommée sur les fonctions de coordonnatrice requalifiées Directrice Déléguée à l'Administration Régionale Judiciaire du Service Administratif Régional de la Cour d'Appel d'Agen par arrêté du Garde des Sceaux en date du 28 mars 2003 à effet du 31 mars 2003 ;
- Madame Isabelle PICQ, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée sur les fonctions de Responsable de la Gestion des Ressources Humaines au Service Administratif Régional de la Cour d'Appel d'Agen par arrêté du Garde des Sceaux en date du 21 avril 2008 à effet du 2 juin 2008 ;

pour la régie d'avance et de recette de la Cour d'Appel, à :

- Monsieur Thomas ZAMBONI, Directeur des services de greffe judiciaires, nommée à la Cour d'Appel d'Agen par arrêté du Garde des Sceaux en date du 26 avril 2024 à effet du 1^{er} mai 2024 ;
- Madame Hélène BRUYERE, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée à la Cour d'Appel d'Agen par arrêté du Garde des Sceaux en date du 16 janvier 2020 à effet du 1^{er} mars 2020 ;

pour les régies d'avance et de recette du Tribunal Judiciaire d'Agen et des tribunaux de proximité de Marmande et Villeneuve sur Lot, à :

- Monsieur André LOUIS, Directeur des services de greffe judiciaires, affecté au Tribunal Judiciaire d'Agen par arrêté du Garde des Sceaux en date du 17 décembre 2019 à effet du 1^{er} janvier 2020 ;
- Madame Delphine BESNARD, Directrice des services de greffe judiciaires, affectée au Tribunal Judiciaire d'Agen par arrêté du Garde des Sceaux en date du 17 décembre 2019 à effet du 1^{er} janvier 2020 ;
- Madame Valérie LAUDET, Directrice des services de greffe judiciaires, affectée au Tribunal de proximité de Marmande par arrêté du Garde des Sceaux en date du 15 janvier 2020 à effet du 1^{er} janvier 2020 ;
- Madame Nathalie JOBIN (GONZALEZ ALDEA), greffière fonctionnelle cheffe de service affectée au tribunal de proximité de Villeneuve sur Lot par arrêté du Garde des Sceaux en date du 19 janvier 2021 à effet du 1^{er} janvier 2021.

pour les régies d'avance et de recette du Tribunal Judiciaire d'Auch et du tribunal de proximité de Condom :

- Madame Sonia CABROL, Directrice des services de greffe judiciaires affectée, affectée au Tribunal Judiciaire d'Auch par arrêté du Garde des Sceaux en date du 17 décembre 2019 à effet du 1^{er} janvier 2020 ;
- Madame Alexia ZANNETTACCI STEPHANOPOLI, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée au Tribunal Judiciaire d'Auch par arrêté du Garde des Sceaux en date du 08 décembre 2023 à effet du 04 janvier 2024 ;
- Monsieur Rodolphe MEN-BRELAZ, Directeur des services de greffe judiciaires placé, nommé au Service Administratif Régional de la Cour d'Appel d'Agen par arrêté du Garde des Sceaux en date du 13 juillet 2022 à effet du 1^{er} septembre 2022, délégué au Tribunal Judiciaire d'Auch à compter du 5 septembre 2022 ;
- Madame Karine BESSADET, greffière placée, nommée au Service Administratif Régional de la Cour d'Appel d'Agen par arrêté du Garde des Sceaux en date du 15 juin 2012 à effet du 3 septembre 2012, déléguée au Tribunal de proximité à compter du 2 janvier 2021.

pour la régie d'avance et de recette du Tribunal Judiciaire de Cahors et du tribunal de proximité de Figeac, à :

Tél : 05 53 48 07 80
 Miel : sec_rgrh_sar_ca-agen@justice.fr
 Avenue de Lattre de Tassigny, 47916, Agen Cedex 9

- Madame Léa ROY, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée au Tribunal Judiciaire de Cahors par arrêté du Garde des Sceaux en date du 16 mai 2023 à effet du 7 juin 2023 ;
- Madame Malaury CUVILLIER, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée au Tribunal Judiciaire de Cahors par arrêté du Garde des Sceaux en date du 08 décembre 2023 à effet du 04 janvier 2024 ;

Article 5 : **Délégation conjointe de leur signature est donnée pour la certification des états récapitulatifs des facturations relevant du circuit de paiement centralisé des frais de justice, à :**

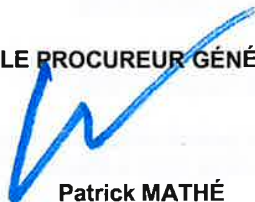
- Monsieur Thomas ZAMBONI, Directeur des services de greffe judiciaires, nommée à la Cour d'Appel d'Agen par arrêté du Garde des Sceaux en date du 26 avril 2024 à effet du 1^{er} mai 2024 ;
- Madame Héliène BRUYERE, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée à la Cour d'Appel d'Agen par arrêté du Garde des Sceaux en date du 16 janvier 2020 à effet du 1^{er} mars 2020 ;
- Monsieur André LOUIS, Directeur des services de greffe judiciaires, affecté au Tribunal Judiciaire d'Agen par arrêté du Garde des Sceaux en date du 17 décembre 2019 à effet du 1^{er} janvier 2020 ;
- Madame Sonia CABROL, Directrice des services de greffe judiciaires, affectée au Tribunal Judiciaire d'Auch par arrêté du Garde des Sceaux en date du 17 décembre 2019 à effet du 1^{er} janvier 2020 ;
- Madame Alexia ZANNETTACCI STEPHANOPOLI, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée au Tribunal Judiciaire d'Auch par arrêté du Garde des Sceaux en date du 08 décembre 2023 à effet du 04 janvier 2024 ;
- Madame Léa ROY, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée au Tribunal Judiciaire de Cahors par arrêté du Garde des Sceaux en date du 16 mai 2023 à effet du 7 juin 2023 ;
- Madame Malaury CUVILLIER, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée au Tribunal Judiciaire de Cahors par arrêté du Garde des Sceaux en date du 08 décembre 2023 à effet du 04 janvier 2024 ;

Article 6 : La présente décision annule et remplace les précédentes décisions de délégation relatives à l'ordonnancement secondaire et au pouvoir adjudicateur en date du 2 janvier 2024.

Article 7 : La présente décision sera transmise aux délégataires désignés ci-dessus ainsi qu'au Directeur Régional des Finances Publiques de Haute Garonne, et publiée au recueil des actes administratifs des Préfectures de Lot-et-Garonne, du Gers et du Lot.

Fait à Agen, le 2 mai 2024

LE PROCUREUR GÉNÉRAL



Patrick MATHÉ

LE PREMIER PRÉSIDENT



Stéphane BROSSARD

Préfecture du Gers

32-2024-06-11-00001

AP fixant le calendrier et les modalités de dépôt
des candidatures_législatives 2024



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture du Gers
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau des élections et de la réglementation

ELECTIONS LEGISLATIVES des 30 JUIN et 7 JUILLET 2024

ARRÊTÉ

fixant le calendrier et les modalités de dépôt des candidatures

LE PRÉFET,

Chevalier de l'ordre national du mérite,

VU le code électoral,

VU le décret n° 2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale

SUR proposition de M. le secrétaire général de la Préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} - Dépôt des candidatures

Les déclarations de candidature, obligatoires pour chaque tour de scrutin, doivent être déposées à la préfecture du Gers, au bureau des élections et de la réglementation, aux dates et heures suivantes :

↳ pour le premier tour de scrutin :

**du mercredi 12 juin au samedi 15 juin 2024 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
et le dimanche 16 juin de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00**

↳ en cas de second tour de scrutin :

le lundi 1^{er} juillet 2024 à partir de la proclamation des résultats par la commission de recensement général des votes, jusqu'à 17h00 et le mardi 2 juillet de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Le dépôt des candidatures interviendra sur rendez-vous uniquement, pris en téléphonant à l'un des numéros suivants :

[05-62-61-43-80](tel:05-62-61-43-80) / [05-62-61-43-76](tel:05-62-61-43-76)

La déclaration de candidature doit être déposée personnellement à la préfecture du Gers, par le candidat ou son remplaçant.

Article 2 – Etat récapitulatif des candidatures

La liste des candidats et de leurs remplaçants, enregistrée pour chaque circonscription électorale, sera **établie selon l'ordre résultant du tirage au sort** qui aura été effectué à la préfecture du Gers, Salle de l'Intendant d'Etigny, le **dimanche 16 juin 2024 à 18h30**, après la clôture du dépôt des candidatures, en présence des candidats ou leurs représentants dûment mandatés.

Article 3 – Mise en application

Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Gers est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gers.

Auch, le 11 JUIN 2024

Le Préfet

Laurent CARRIÉ

